



## Les points importants du Conseil communal du jeudi 26 avril 2018

### Hommage à Monsieur Pierre Broquet

Avant d'entamer l'ordre du jour, l'assemblée présente a observé un moment de silence en la mémoire de Monsieur Pierre Broquet, décédé le 24 mars 2018 à l'âge de 82 ans. Licencié en sciences commerciales et Consulaire de Mons, Pierre Broquet a été Conseiller communal à Uccle de 2000 à 2012. Il a également été actif au sein des asbl Piscine Longchamp et Val d'Uccle. *“Celles et ceux qui l'ont connu se souviendront certainement d'une personnalité certes discrète mais toujours très joviale et d'un homme extrêmement aimable, positif et constructif que l'on avait toujours plaisir à croiser”,* a commenté le Bourgmestre Boris Dilliès (MR).

### Propriétés communales - Ventes à des écoles - Projet de construction d'une école sur le site Stroobant via l'octroi d'un droit réel - Suivi du site rue Auguste Danse, 25

Dans le cadre du futur regroupement des services communaux en un seul et même lieu, la Commune avait pris la décision de principe de vendre la partie avant du bâtiment situé au 25 rue Auguste Danse à l'école La Famille. Après réflexion, cette dernière a fait savoir qu'elle ne désirait finalement pas acquérir le bâtiment, l'école préférant faire construire un bâtiment qui pourra répondre aux besoins de ses élèves, porteurs de handicap. Le Collège estime que cet enseignement spécifique mérite d'être soutenu, c'est pourquoi il souhaite mettre à la disposition de cette école une partie du terrain communal situé avenue Paul Stroobant où il y avait autrefois l'école technique. *“Ce projet de construction présente une grande qualité architecturale et n'aura pas d'impact sur les autres locaux présents sur ce terrain. Nous devons donc prendre acte du retrait de La Famille pour le 25 rue Auguste Danse et approuvé l'accord de principe de mettre à leur disposition une partie du terrain du site Stroobant”,* a expliqué Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR). Du côté de l'opposition, Françoise Dupuis (PS) s'est dite perplexe sur cette opération qui, selon elle, s'éloigne de ce qui était prévu à la base pour le site rue Danse. *“Bien entendu qu'il faut des écoles d'enseignement spécial mais nous devons aussi réaliser le 25 rue Danse et là, je trouve que c'est une dérive qui me surprend un peu”.* Marc Cools a clairement exprimé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une dérive puisque le Conseil communal avait pris une décision unilatérale de marquer un accord de principe pour un projet qui impliquait trois écoles. *“À ce moment-là, aucune école n'avait signé de papier avec la Commune. L'école La Famille n'est donc pas engagée juridiquement vis-à-vis de la Commune, nous ne pouvons dès lors que prendre acte qu'elle renonce à son achat”.* Le point de vue de Françoise Dupuis n'a pas été partagé par Serge Minet (Ecolo) pour qui l'installation de ce nouveau bâtiment présente plusieurs intérêts tels que la valorisation d'un terrain quelque peu abandonné, la création d'un potager collectif et d'un parking accessibles chacun au voisinage ou encore la collaboration transgénérationnelle avec le centre de jour pour personnes âgées. *“Ce projet recouvre et se met en lien avec des structures existantes et revêtira un aspect extrêmement important à Uccle par rapport à*

*un enseignement terriblement manquant en Belgique*". Le Chef de groupe Ecolo Thibaud Wyngaard a, quant à lui, désiré connaître les conséquences du retrait de l'école La Famille sur le projet et si une solution alternative avait été prévue. *"Une des pistes serait de conserver la partie avant du bâtiment dans le patrimoine culturel pour y installer les bibliothèques flamande et du Centre mais aussi des classes des cours de promotion sociale, pour autant que cela soit accepté par les pouvoirs subsidiaires. Dans le cas contraire, la seule solution serait de vendre l'avant et l'arrière à un promoteur qui achèterait en vente publique"*, a répondu l'Échevin. L'éventuel transfert des bibliothèques a interpellé Thibaud Wyngaard et Perrine Ledant (Ecolo) qui ont souhaité savoir si la bibliothèque du Centre allait dès lors subir une affectation particulière et pourquoi l'idée de regrouper les deux bibliothèques au sein du bâtiment occupé actuellement par la Justice de Paix n'était plus envisagée. *"Le nouveau centre administratif représente un investissement financier, il faudra donc que la Commune réalise son patrimoine immobilier. La logique étant effectivement de vendre le bâtiment occupé par la bibliothèque du Centre. En ce qui concerne le regroupement des deux bibliothèques à la Justice de Paix, cela ne sera pas possible car la résistance des planchers du bâtiment ne le permet pas"*, a fait remarquer Marc Cools. Point approuvé par la majorité, le groupe Ecolo et le groupe PS à l'exception de Françoise Dupuis qui s'est abstenue.

#### **A.S.B.L. Association Philharmonique d'Uccle - Fête de la Musique du 24 juin 2018 - Subside extraordinaire**

L'opposition avec Pierrot Desmet (Ecolo) a souhaité savoir quand une vraie Fête de la Musique dans l'esprit de ses pères fondateurs allait voir le jour. Après avoir rappelé que la volonté des pères fondateurs était que la musique soit présente partout et le moins institutionnalisée possible, Carine Gol-Lescot, Échevin de la Culture (MR), a exposé les nombreux concerts et événements musicaux organisés à Uccle autour de la date de la Fête de la Musique. *"La musique est présente à différents endroits qui ne sont pas prévus à cet effet. Cela me semble donc être exactement dans la philosophie des pères fondateurs. Il n'y a à ma connaissance jamais eu de Fête de la Musique institutionnalisée par la Commune si ce n'est via l'Orchestre Philharmonique d'Uccle"*, a tenu à préciser l'Échevine. Toujours du côté d'Ecolo, Maëlle De Brouwer et Perrine Ledant se sont demandé si une collaboration avait déjà été envisagée avec l'Académie de Musique d'Uccle et si des groupes avaient émis l'envie de pouvoir jouer dans des lieux publics. *"À ce jour, nous n'avons jamais inclus l'Académie car la fin du mois de juin n'est pas une période facile pour celle-ci au vu notamment des examens. En ce qui concerne les groupes, ceux-ci ne nous sollicitent pas beaucoup pour cet événement. Ici, nous avons eu trois demandes"*, a répondu Carine Gol-Lescot. Point approuvé à l'unanimité.

#### **Également à l'ordre du jour :**

Le renouvellement du règlement-taxe relatif à l'occupation de la voie publique à des fins commerciales ou à des fins de publicité à caractère commercial (Modification de taux et de texte), la présentation du Plan d'action annuel 2018, du Plan Global de Prévention 2018-2022 et du Règlement d'Ordre Intérieur du Comité P.P.T., le règlement relatif aux activités ambulantes sur le marché public du Parvis Chantecler...